

Règlement intérieur général de L'ASSOCIATION BEAU ÉTHIQUE

Le principe de base :

BEAU ÉTHIQUE C'est Favoriser les échanges directs et l'artisanat dans le respect d'un commerce éthique et local avec des créations contemporaines, originales et écologiques : du beau, de l'utile avec du sens et surtout dans un esprit convivial.

L'association :

Les membres actifs sont des membres usagers qui ont fait preuve de leur soutien à l'association lors de plusieurs expos en aidant activement à la communication et réussite de l'événement.

Ils sont désignés par le Conseil d'Administration après demande écrite de la part du membre usager. En cas de refus, le CA n'a pas à faire connaître le motif de sa décision.

Les expositions :

Chaque participant doit soutenir le travail de l'association en participant par sa cotisation annuelle mais aussi en oeuvrant pour la réussite et le bon déroulement de l'événement comme le faire connaître au grand public, aider à l'accueil du public.

Chaque participant doit avoir signé et doit respecter la charte éthique de l'association Beau éthique.

Chaque participant doit fournir à l'association un texte présentant ses créations et sa démarche (écologique, éthique ou solidaire) ainsi que 2 à 5 photos de ses produits.

Signature
précédée de la mention lu et approuvé

